

## Tenue de l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2020 à huis clos

**Paris, le 6 avril 2020** – Compte tenu des restrictions de circulation et des mesures de confinement imposées par le Gouvernement dans le contexte de l'épidémie du COVID-19, le Conseil d'administration de Lectra, réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Daniel Harari, a décidé que l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2020 se tiendra exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Les actionnaires de Lectra sont invités à voter à distance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale, en utilisant le formulaire de vote par correspondance ou par procuration. Le formulaire complété et signé doit être retourné par voie postale à la Société Générale Securities Services, dans les conditions et délais précisés dans la convocation, ou bien, compte tenu des délais postaux incertains, par courrier électronique à l'adresse [agm2020@lectra.com](mailto:agm2020@lectra.com).

La Société rappelle que pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. En raison des difficultés liées au traitement des mandats de vote donnés à un tiers, seuls les pouvoirs au bénéfice du Président de l'Assemblée générale pourront être pris en compte.

Les actionnaires peuvent poser leurs éventuelles questions par écrit en les envoyant, accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, au plus tard le vendredi 24 avril 2020 par courrier électronique à l'adresse [relations.investisseurs@lectra.com](mailto:relations.investisseurs@lectra.com). Les réponses aux questions écrites seront publiées sur le site de Lectra [www.lectra.com](http://www.lectra.com) dans la rubrique « Assemblée générale mixte du 30 avril 2020 ». Il est précisé qu'aucune question ne pourra être posée ni aucune résolution nouvelle proposée en cours d'Assemblée générale.

La Société rappelle à ses actionnaires que l'avis de réunion valant avis de convocation, qui a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans les Affiches Parisiennes le 13 mars 2020, est consultable sur le site de Lectra [www.lectra.com](http://www.lectra.com) dans la rubrique « Assemblée générale mixte du 30 avril 2020 ».

L'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2020 ainsi que le formulaire de vote sont disponibles sur le site de Lectra à compter du jeudi 9 avril 2020 au plus tard: <https://www.lectra.com/fr/investisseurs/information-actionnaires/assemblees-generales>.

Il n'est pas prévu de retransmettre l'Assemblée générale en directe, faute de moyens techniques adéquats. Les résultats de vote seront consultables à l'issue de l'Assemblée générale sur le site de Lectra [www.lectra.com](http://www.lectra.com) dans la rubrique « Assemblée générale mixte du 30 avril 2020 ».

**Suivez Lectra sur les réseaux sociaux :**



### A propos de Lectra

Pour les entreprises qui insufflent la vie à nos dressings, intérieurs de voitures, meubles et plus, Lectra façonne des technologies premium qui facilitent la transformation digitale de leur industrie. Son offre donne aux marques, aux fabricants et aux distributeurs les moyens de leurs ambitions, du design à la production, mais aussi la reconnaissance et la sérénité qu'ils méritent. Fondée en 1973, Lectra dispose de 34 filiales à l'international et sert ses clients dans plus de 100 pays. Forte de près de 1 800 collaborateurs, Lectra a réalisé un chiffre d'affaires de 280 millions d'euros en 2019 et est cotée sur Euronext (LSS).

Pour plus d'informations, visitez [www.lectra.com](http://www.lectra.com)

**Contacts presse :**

**Lectra Headquarters / Press Department**

Adeline Fogel

**t** : +33 (0) 1 53 64 42 37

**e** : [a.fogel@lectra.com](mailto:a.fogel@lectra.com)